



Prêt bancaire et "année lombarde"

Par **Annie Durand**, le **30/01/2017** à **12:25**

Pensez-vous qu'il soit opportun de déclencher un contentieux avec l'organisme prêteur (banque : Caisse d'Épargne) pour un crédit de 24 300 €, remboursable sur 15 ans, et pour lequel l'année "lombarde" de 360 jours est bien stipulée dans le contrat ?

Merci d'avance pour votre réponse,